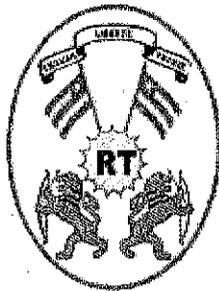


AMBASSADE DE LA
Mission Permanente
auprès de l'ONU, de l'OMC et des autres
Organisations Internationales
Genève



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

28

Conseil des droits de l'homme

17ème session du groupe de travail de l'EPU

Examen du rapport du Congo

*Déclaration de Son Excellence Madame Nakpa POLO,
Ambassadeur, Représentant permanent.*

*Mercredi, 30 octobre 2013
9h- 12h 30*

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation du Congo et félicite le Chef de délégation M. Bienvenu OKIENY.....pour la qualité des informations contenues dans sa déclaration liminaire.

Ma délégation félicite le Congo pour les mesures qui ont été prises en vue de promouvoir et de protéger davantage les droits de l'homme à travers la mise en œuvre des recommandations issues de son premier examen.

Ma délégation note avec satisfaction que le Congo a, depuis 2009, non seulement renforcé son cadre normatif national mais aussi est partie à la plupart des conventions internationales relatives aux droits de l'homme

Toutefois, ma délégation recommande au Congo de ratifier les instruments internationaux en matière de droits de l'homme auxquels il n'est pas encore partie.

En ce qui concerne la coopération avec les mécanismes relatifs aux droits de l'homme, ma délégation recommande au Congo de soumettre et de présenter son rapport initial sur la mise en œuvre de la convention contre la torture.

Dans le domaine du droit à l'éducation, ma délégation note avec satisfaction que de nombreuses mesures ont été prises dont la gratuité de l'école publique afin d'améliorer l'accès à l'éducation, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de 1995 visant à garantir l'éducation obligatoire pour tous les enfants.

Malgré ces initiatives, ma délégation est préoccupée par les taux relativement élevés des abandons scolaires. En conséquence, ma délégation recommande au Congo :

- de poursuivre les efforts tendant à promouvoir et à faciliter la scolarisation et l'assiduité en particulier auprès des familles défavorisées ;
- de combattre l'abandon scolaire ;
- de garantir le droit à l'éducation des filles à travers des campagnes de sensibilisation à l'endroit des familles et de la population en général.

Je vous remercie !